



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2026 A 19H30

Le 29 juin 2026, le conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 23 juin 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUI, Laurence BELAIGUES, Philippe DECOMBLE, José MARTINS, Patricia BARTOLI, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Franck CHAUVEAU, Florence ROGER, Marie-Eve HODGI, Emmanuel GAPAILLARD, Bertrand PUARD, Sébastien CHAMBRY, Adrien FRANCISCO, Julie FERRÉ, Mickael AMAND, Patricia QUIEDEVILLE, Marie-Noëlle ROLLY, Dimitri GORGE-BERNAT, Ivan CARRENO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Maria DE JESUS (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Michelle BOUCHON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Raymonde BLÉCOURT (pouvoir à Sarah BENHAMMOU), Stéphanie DALMASSO (pouvoir à Philippe ROGER), Mélanie SCHLATTER (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Tahamout BENKHETTACHE (pouvoir à Ivan CARRENO).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 33

représentés : 6

absents : 0

Frédéric PETITTA, Maire, ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Philippe ROGER est élu secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

Délibération n°26-99

DGA : Bachir MERGHEM

Service : Éducation

Affaire suivie par Thierry Fournier-Estelle Moine Mège

DEMANDE D'AGRÈMENT CENTRE SOCIAL AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2131- 1 et suivants relatifs au régime juridique des actes pris par les autorités communales ;

VU la circulaire n°2012-13 du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale ;

VU la délibération n°DEL_25-129 du 15 décembre 2025 portant sur le renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la CAF 2026-2030 ;

VU la délibération n°25-130 du 15 décembre 2025 relative à la convention d'objectifs et de financements de la CAF au titre de fonds d'accompagnement publics et territoire : l'appel à projet 2026 approuvant le lancement de la mission de préfiguration du projet de centre social ;

VU l'avis de la commission Petite Enfance, Éducation, Jeunesse du 18 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT que la Convention Territoriale Globale constitue le cadre stratégique de référence pour le développement des politiques publiques en matière de :

- Petite enfance ;
- Enfance et jeunesse ;
- Parentalité ;
- Animation de la vie sociale ;

Qu'elle vise à favoriser :

- La cohérence des interventions ;
- L'adaptation de l'offre de services aux besoins des habitants ;
- Le développement d'une action partenariale renforcée ;

Que la CAF accompagne les collectivités dans la structuration d'équipements d'animation de la vie sociale, notamment les centres sociaux agréés, qui assurent les missions suivantes :

- Être un équipement de proximité à vocation sociale globale ;
- Favoriser la participation des habitants à la vie locale ;
- Développer des actions en direction des familles et des publics fragilisés ;
- Contribuer au renforcement du lien social et de la cohésion territoriale ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois de structurer un centre social permettant :

- De renforcer les actions de soutien aux familles, à la parentalité et aux familles monoparentales ;
- De développer des actions d'accompagnement éducatif et social ;
- De proposer un lieu ressource pour les habitants favorisant l'accès aux droits ;
- De soutenir les dynamiques de participation citoyenne et intergénérationnelles ;

Que ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de la CTG et constitue un outil structurant de sa mise en œuvre opérationnelle ;

CONSIDÉRANT que l'obtention de l'agrément « centre social » délivré par la CAF est conditionnée :

- À l'élaboration d'un projet social pluriannuel ;
- À la mise en place d'une gouvernance associant les habitants et les partenaires ;
- À la démonstration de l'ancrage territorial et de la réponse aux besoins locaux

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la demande d'agrément pour l'ouverture d'un centre social.

APPROUVE les axes et objectifs du projet social ci-annexé.

SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales l'agrément pour la période 2027-2028 et des conventions d'objectifs et de financement « Animation globale » et « Animation collective familles » ainsi que son subventionnement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes, documents et avenants afférents.

VOTE

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Président de Cœur d'Essonne Agglomération



Le présent acte peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire. L'absence de réponse du maire dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet. La décision explicite ou implicite au recours gracieux peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles. Le Tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.tribunal-administratif.fr ou par voie postale ou directement au bureau du greffe de la juridiction (56 avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles).



Centre social

CONSEIL MUNICIPAL

Sainte-Geneviève-des-Bois

29 Juin 2026



ajouté sur le site de la ville le : 2 juillet 2026

Accusé de réception en préfecture
001-219105491-20260702-26-99-A
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Qu'est-ce qu'un centre social ?

Un lieu de proximité, pour tous, à l'initiative des habitants



Équipement de proximité, qui accueille toute la population sans condition d'âge, de revenu ou de situation. Il agit sur la base d'un projet social construit avec les habitants, et agréé par la CAF.

Centre social et CCAS : deux missions complémentaires



Centre social

- Animation de la vie sociale du territoire
- Logique participative : les habitants co-construisent les actions
- Activités collectives, lien social, prévention
- Agrément CAF, projet social pluriannuel
- Accueil tout public



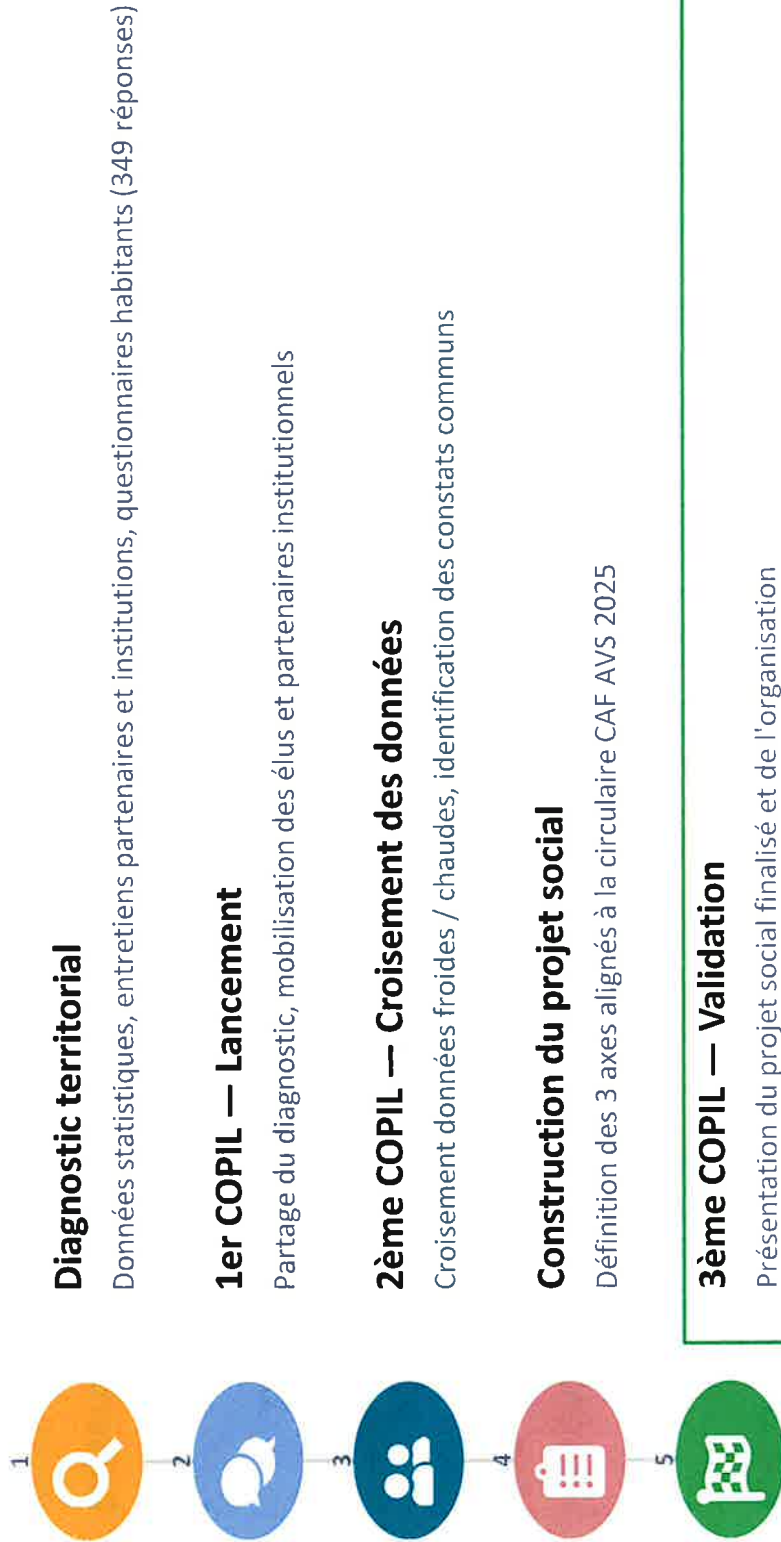
CCAS

- Établissement public communal d'action sociale
- Logique d'aide et d'accompagnement individuel
- Aides légales, RSA, domiciliation, urgence sociale
- Présidé par le Maire, instruction de dossiers
- Public isolé, personne seule

Les deux structures travaillent en complémentarité

Une démarche de co-construction engagée

Les étapes déjà franchies depuis le lancement de la préfiguration



Les partenaires du projet

Financeurs mobilisés et partenaires institutionnels du territoire

Partenaires financiers

via les appels à projets



Partenaires institutionnels et de terrain

Services de la ville, associations, institutions partenaires du diagnostic

CAF, CCAS, France services, PMI, CEPFI, Education Nationale 1^{er} et 2nd degré, CPTS, CMPP, bailleurs, EVS, Kraken boxing club, SGS sport, Les mères veilleuses, Training for change, épicerie sociale, le conseil des sages, les services de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois (PRE, CLAS, service des sports, service jeunesse, HYRA, service enfance, service scolarité, service culturel, Service petite enfance, service accueil, service senior, etc.)

Synthèse du projet social

Circulaire CAF AVS 2025 — 3 axes structurants

Axe 1

Agir pour et avec les familles

Familles, parentalité et réussite éducative

Pénalité • Café des parents • Familles solos • 1ers secours • Aide devoirs • Sport • CIV2 → 6e

Axe 2

Cohésion sociale et solidarités

Lien social, santé et bien-être

Convivialité seniors • Sorties familles • Jardin partagé • Prévention • Bien-être • Groupes de parole • Motricité

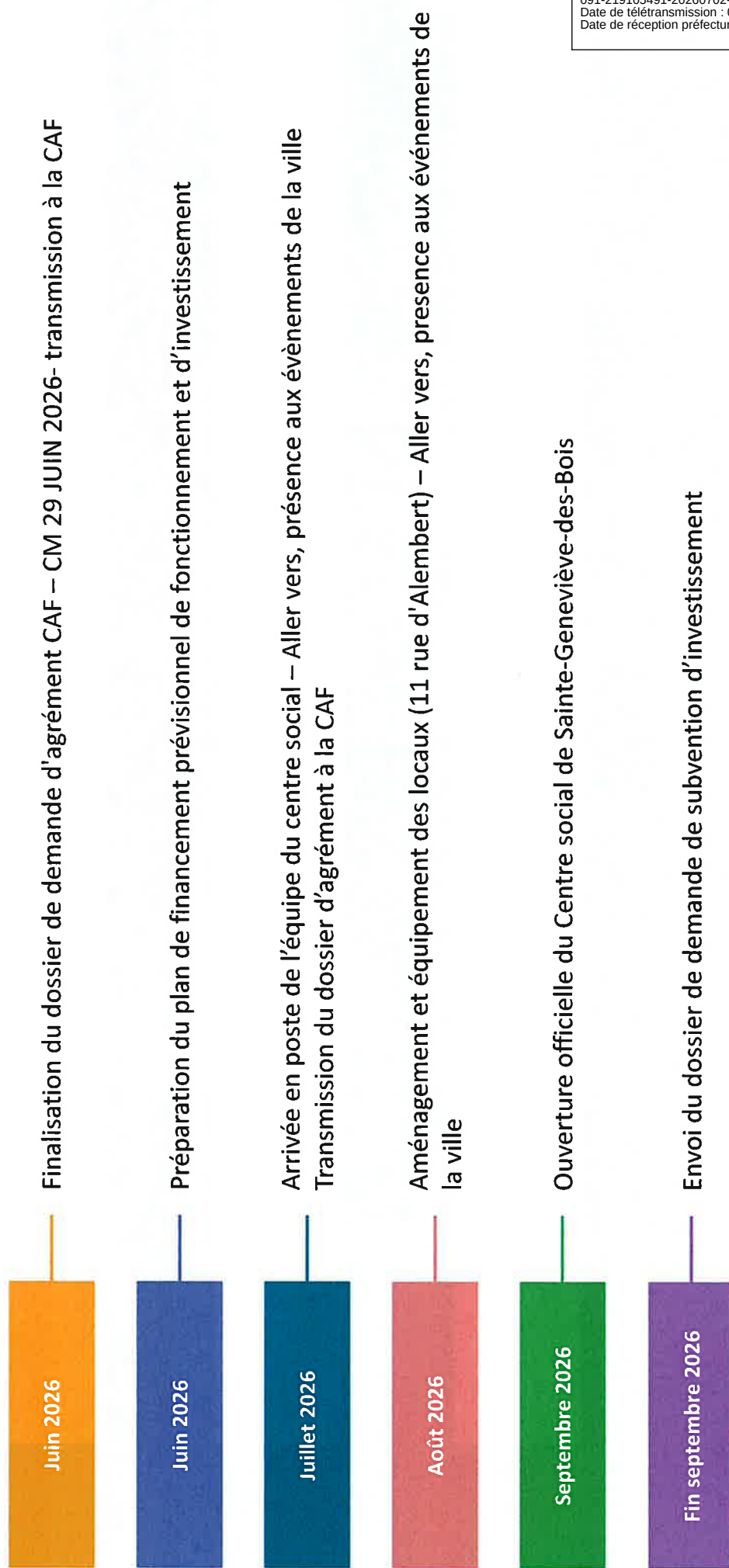
Axe 3

Citoyenneté et prévenir les exclusions

Accès aux droits et inclusion

Permanences • Aide administrative • Ateliers budget • Ateliers numériques • FLE/ASL • Accompagnement individualisé

Prochaines étapes et calendrier d'ouverture





Centre social

Sainte-Geneviève-des-Bois

Janvier 2027 Début agrément pour 2 ans

29 Juin 2026



ajouté sur le site de la ville le : 2 juillet 2026



Accusé de réception en préfecture
001-21910541 - 20260702-26-95-21
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026